

EDUCATEUR DE VIE SCOLAIRE

FORMATION AU CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

CQP Educateur de Vie Scolaire

Habilité par la CPNEFP-EEP

Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation dans les Etablissements d'Enseignement Privé

Le CQP a été créé par la Branche pour certifier la maîtrise des compétences professionnelles nécessaires à l'éducateur de vie scolaire pour exercer sa fonction. Il garantit la reconnaissance officielle d'une qualification auprès des employeurs de la Branche et favorise la mobilité tant interne qu'externe du salarié sur le plan national.

🔥 Objectif

Préparer les personnels de vie scolaire à la validation des compétences du Certificat de Qualification Professionnelle Educateur de Vie Scolaire.

🔥 Compétences certifiées

Pour permettre leur certification, les compétences professionnelles ont été traduites dans une démarche formative reposant sur 11 compétences réparties dans 3 domaines :

Surveiller et prendre en charge les élèves

- Réagir aux diverses situations rencontrées
- Assurer la surveillance générale aux abords de l'établissement et la prise en charge d'un groupe d'élèves à l'extérieur de l'établissement.
- Assurer la surveillance générale à l'intérieur de l'établissement
- Encadrer les élèves dans la réalisation de leur travail scolaire.
- Détecter les problèmes et difficultés rencontrés par certains élèves.
- Participer aux différentes phases de sanction disciplinaire.

Gestion courante de la vie scolaire (secrétariat, logistique...)

- Assurer la permanence de la vie scolaire et la gestion des cas d'absence et de retard.
- Traiter les tâches administratives courantes et participer aux événements de la vie scolaire.

Conception et animation d'activités

- Participer à la conception d'activités éducatives, culturelles, pastorales ou de de loisirs.
- Participer à l'animation des activités éducatives, culturelles, sportives, pastorales ou de de loisirs.
- Assurer la surveillance et l'animation d'un groupe d'élèves dans le cadre d'un internat ou lors de temps extrascolaires au cours de voyages d'études.

🔥 Dates et lieu des Modules de formation - Session 2017 / 2018

Module 1 : du 20 au 24 février 2017

Module 2 : du 11 au 14 avril 2017

Module 3 : du 12 au 16 juin 2017

Module 4 : du 19 au 22 septembre 2017

Module 5 : du 23 au 26 octobre 2017

Stage : du 22 au 26 janvier 2018

Module 6 : du 26 février au 02 mars 2018

Module 7 : du 14 au 18 mai 2018

🔥 Informations financement

Formation homologuée par la Commission Paritaire Nationale, éligible sur le CPF et la période de professionnalisation.

Allègement possible selon positionnement.



ARES Formation :
65 rue Voltaire
93100 Montreuil

Coût : 4704 € (stage inclus)

Retirer un dossier
d'inscription

Par mail : contact@ares.asso.fr

Par tél : 01 49 88 87 10